BNF et ABES : un partenariat revisité et consolidé

Depuis la création de l'ABES en 1994, ses relations avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) ont été étroites. Elles sont régies par une convention triennale dont la dernière date de janvier 2011 et qui a surtout concerné jusqu'à présent la fourniture de notices et le Catalogue collectif de France (CCFr), catalogue collectif des imprimés, manuscrits et fonds de toutes les bibliothèques de France qui contient les notices du SUDOC et accueillera prochainement celles de CALAMES[1]. Ces relations ont parfois été un peu turbulentes, ce qui est inévitable lorsqu'on veut rassembler des notices conçues de façon non concertée, harmoniser des formats différents, concilier des organisations qui ont leurs propres contraintes en termes de calendrier.

Page d'accueil du CCFr

Au moment où l'ABES lance son projet d'établissement, il est important de prendre en compte l'expérience des 15 dernières années pour envisager sereinement l'avenir en clarifiant les rôles des deux établissements, et peut-être imaginer une ligne de partage plus lisible pour tous, propre à favoriser l'intensification des collaborations.
La complémentarité des missions de la BNF et de l'ABES, telles que définies par les textes, n'est peut-être plus aussi pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. La dématérialisation des collections et la circulation des données sur le web conduisent chacun des deux opérateurs à repenser les contours de leurs missions et, partant, leur place dans le paysage bibliographique national. L'approche historique, administrative, était fondée sur une répartition du territoire français entre les établissements de la Culture et ceux de l'Enseignement supérieur. Mais avec le numérique, cette distinction ne doit-elle pas être revisitée ? C'est une question d'économie publique, mais aussi de prise en compte des nouvelles pratiques des usagers. La distribution des rôles pourrait être structurée davantage en fonction des cœurs de métier de chacun ainsi que des temporalités différentes dans lesquelles œuvrent les deux établissements (le présent de la recherche pour l'ABES, un temps beaucoup plus long pour la BNF).

Tous deux participent aux travaux de comités dont les débats clarifient progressivement les choses. À la suite du rapport remis par Bruno Racine en décembre 2009, *Un schéma numérique des bibliothèques*, une commission interministérielle *Bibliothèques numériques* a été confiée en 2011 à Pierre Carbone. Et dans le même temps s'est dessinée la *Bibliothèque scientifique numérique* pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

De ces discussions se dégagent quelques grandes lignes directrices.

La BNF est la gardienne du patrimoine édité de la nation et a mission d'en garantir l'accès au plus grand nombre. La BNF signale ce patrimoine dans des délais de plus en plus courts à la sortie des ouvrages[2]. Lorsqu'il est libre de droits, elle le valorise avec ses partenaires grâce à des programmes de numérisation dont le résultat est conservé dans son système d'archivage pérenne (SPAR) et diffusé sur le web grâce à la bibliothèque numérique Gallica[3]. C'est sur ce rôle envers le patrimoine, récemment étendu par le législateur au « dépôt légal numérique », que la BNF doit concentrer en premier ses efforts, n'étant pas dans l'obligation de traiter à fond ou de conserver à long terme ce qui sort de ce périmètre.

Elle voit ainsi de grands avantages et une économie de moyens dans le rôle d'opérateur national pour les acquisitions électroniques confié à l'ABES dans le cadre des licences nationales. La BNF souhaite naturellement, comme chaque partenaire, conserver la maîtrise de ses choix de signalement, qui sont un élément important de sa politique de coopération. Pour cela, il lui sera indispensable de disposer des métadonnées associées à ces acquisitions.

Les métadonnées sont de fait au cœur des relations entre ABES et BNF. L'ABES souhaite dans son projet d'établissement créer un « hub de métadonnées de la recherche » qui mettrait en relation, grâce aux langages du web sémantique, les métadonnées des publications (articles scientifiques et thèses) avec celles concernant leurs auteurs pour fournir une information plus pertinente aux chercheurs.

La BNF œuvre également en ce sens et a mis en ligne, en juillet 2011, les premières pages créées dans une base structurée selon les formats du web sémantique : data.bnf.fr[4]. Les fiches de référence issues de ce projet sont encyclopédiques, portent sur les œuvres et les auteurs et sont déployées progressivement. Elles résultent d'un traitement en RDF des données issues des divers catalogues et de Gallica. Ces pages en HTML permettent aux internautes de trouver directement les ressources de la Bibliothèque. Les

données sont réutilisables – la BNF répondant au mouvement d'ouverture des données publiques – et indexables par les moteurs de recherche.

Notons aussi que l'information bibliographique peut être de plus en plus collectée et non entièrement produite par la bibliothèque. Ainsi en 2009, la BNF a ouvert un Extranet du dépôt légal[5] à partir duquel les éditeurs français font aujourd'hui leurs déclarations, ce qui permet au public de disposer du site « Nouveautés Éditeurs »[6] où sont visibles pendant six mois les annonces de livres à paraître ou récemment parus. Demain, ces métadonnées pourraient être directement réutilisées dans les bases bibliographiques.

L'intention de l'ABES de construire un « hub de métadonnées » pourrait la conduire à travailler étroitement avec la BNF afin que tous ces types de métadonnées (produites par la BNF, par l'ABES ou récupérées des éditeurs) se retrouvent un jour exposés ensemble grâce à leur interopérabilité dans le web de données.
Pour y parvenir, la concertation devrait porter sur une gestion cohérente d'identifiants communs et sur des actions coordonnées dans le domaine « recherche et développement ». Elle implique de poursuivre également la collaboration dans le domaine de la normalisation, en particulier pour l'analyse des règles de catalogage RDA au sein de l'AFNOR qui détermineront, le cas échéant, des choix stratégiques sur le format de catalogage.

Pour réussir et repenser cette collaboration, les deux établissements doivent échanger plus que par le passé. La participation de la BNF au conseil d'administration et au conseil scientifique de l'ABES permet d'identifier des chantiers communs, notamment avec le département de l'Information bibliographique et numérique de la BNF. Des réunions opérationnelles plus fréquentes entre experts sont aussi à rechercher. Enfin est, sans aucun doute, à mettre en place un comité stratégique entre les deux directions qui ajusterait régulièrement les lignes respectives dans l'objectif d'un bénéfice partagé de la communauté des professionnels et du public.

Affiche de mai 1968, [non identifiée]
Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Catherine Dhérent

[1] http://ccfr.bnf.fr/
[2] http://catalogue.bnf.fr/
[3] http://gallica.bnf.fr/
[4] http://data.bnf.fr/
[5] https://depotlegal.bnf.fr/
[6] http://nouveautes-editeurs.bnf.fr/

Bibliothèque nationale de France
http://www.bnf.fr/
Catherine Dhérent est adjointe du directeur des Services et des Réseaux, Bibliothèque nationale de France catherine.dherent@bnf.fr